



**Registre de santé et de sécurité / Registre de dangers graves et imminents**

Annexe(s) :  Néant  Oui → Nombre : \_\_\_\_\_

-

-

*Le présent rapport vous sera présenté par le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, en charge de la Qualité de Vie en Service et Gestion de l'Information (QVS-GI).*

Le SDIS 70 dispose de deux registres en matière de sécurité :

- le registre d'hygiène et de sécurité,
- le registre des dangers graves et imminents.

Aucun signalement n'a été réalisé depuis la dernière FSC.